

Le Traité de Troyes

Signé le 21 mai 1420 dans la cathédrale Saint-Pierre à Troyes, il prévoit que le roi Charles VI de France après sa mort aura pour successeur son beau-fils le roi d'Angleterre, Henri V

Dans ce traité, c'est Philippe le Bon qui représente les Bourguignons car Charles VI, du fait de sa maladie, ne dirige plus directement le pays depuis 1392. Le duc de Bourgogne et Henri V d'Angleterre forment une alliance contre le dauphin Charles, futur Charles VII.

La légitimité à succéder du « soi-disant dauphin » est niée, en raison de ses « crimes énormes ». On lui reproche d'avoir commandité l'assassinat du duc de Bourgogne Jean sans Peur, père de Philippe, le 19 septembre 1419. Charles, réfugié à Bourges, est nié dans tous ses titres mais conserve de fait le gouvernement du sud de la France. Les signataires du traité conviennent par ailleurs qu'Henri V épousera Catherine de Valois, fille de Charles VI et d'Isabeau. Il aspire, à ce titre, à être le seul héritier de la couronne de France et exerce immédiatement une régence. Charles VI léguerait donc sa couronne à son gendre.

Le 1^{er} décembre 1420, Henri V, roi d'Angleterre fait une entrée triomphale à Paris en compagnie du roi Charles VI et de Philippe le Bon. Le 31 août 1422, Henri V décède, peu avant Charles VI (21 octobre). Le fils d'Henri V, âgé de dix mois, est proclamé « roi de France et d'Angleterre » sous le nom d'Henri VI. Le duc de Bedford assure la régence en France, et met le siège devant Orléans le 12 octobre 1428, dernière ville au nord de la Loire fidèle à Charles VII.

Par la suite, les victoires du parti de Charles VII, avec l'aide de Jeanne d'Arc, rendent caduc le traité de Troyes, mais les rois d'Angleterre garderont le titre de roi de France, avant de l'abandonner en 1802, suite à la Paix d'Amiens.